

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Président de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 NOV. 2021

Séance du mercredi 27 octobre 2021

ARRIVEE
5

Délibération N°2021-10-05

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-et-un
En exercice : 16	Le vingt sept octobre à dix-huit heures trente
Délégués présents : 7	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsseS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD
Suppléants (avec voix) : 3	
Suppléants (sans voix) :	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 3	Date de convocation et d'affichage : 20 octobre 2021
Titulaires absents : 4	
Votes exprimés : 12	
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à M. Mâchard), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Cecon), Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Roland NEYROUD	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC, Monsieur François RICHER, Monsieur Philippe JACQUESON	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i>	
▪ DELEGUES EXCUSES : Monsieur Patrice PRIMAULT, Marie-Christine GLANDUT, SGRAZZUTTI Catherine	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYR'USSES AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DU MASSIF DU VUACHE

CONSIDERANT l'arrêté ministériel du 21 avril 2016 modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Les UsseS (zone spéciale de conservation) ;

CONSIDERANT l'arrêté DDT-2016-1304 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des UsseS ZSC FR 8201718 – Directive Habitats ;

CONSIDERANT la concertée menée en 2019 et 2020 soldée par l'affirmation et la validation du nouveau périmètre du site Natura 2000 les UsseS

CONSIDERANT la volonté du COPIL du site Natura 2000 du Massif du Vuache à modifier sa composition pour y intégrer le Syndicat de Rivières les UsseS ;

Le Président expose que le site Natura 2000 les UsseS est désormais accolé au site Natura 2000 du Massif du Vuache. Pour assurer une cohérence et un partage des informations entre sites Natura 2000, le COPIL du site Natura 2000 du Massif du Vuache a accepté l'entrée du Syndicat de Rivières comme collectivité membre, en date du 29 juin 2021. Le Syndicat doit donc désigner en son sein, un représentant élu ainsi que son suppléant pour siéger au COPIL du site Natura 2000 du Massif du Vuache.

Le Président du Syndicat demande qui est candidat : M. Hervé BOUEDEC se présente comme candidat.

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

NOMME Hervé BOUEDEC représentant du Syr'UsseS au COPIL du site Natura 2000 du Massif du Vuache.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien
en Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président, Jean-Yves
MACHARD**



